

ALGER.—This piratical state, which occupies the site of the ancient Numidia and Mauritania, once celebrated for their fertility and population, has a coast of nearly 600 miles, and an average breadth from north to south of 130 miles. A double chain of mountains, called the great and little Atlas, crosses the state from east to west, and gives rise to a great many rivers and streams, which fertilize and refresh the land. Protected from the south winds by these mountains, Algeria enjoys a mild temperature and the greatest salubrity. Diseases are rare, and Europeans there are never exposed to those fatal epidemics which ravage the Antilles. Even the phylloxera, so prevalent in Egypt, is unknown in Algeria.

For the most part, uncultivated and abandoned to wandering and pastoral tribes, who adopt this mode of life to avoid the exactions and violence of a tyrannical government, this country might become a delightful asylum to the numerous emigrants who are constantly pouring into the U. States. Its proximity to Europe would give it a preference if the climate were not so sufficient. It would furnish in great abundance to the state which might conquer it, a great part of the territory is suited to the cultivation of the sugar cane, cotton, and indigo, whilst the pastures of Mount Atlas would feed innumerable herds.

The population of Algeria must be nearly as follows:—
Moors, Arabs, cultivators and mechanics, 1,200,000
Independent Arabs, 400,000
Berbers, settled in villages, 300,000
Jews, 30,000
Turks and renegades (forming the aristocracy), 20,000
Descendants of the latter, but an inferior class, 20,000
Total, 1,870,000

The town of Algiers, on the land side, is in circuit less than a mile and a half, and on this side it is not susceptible of any considerable defence, but it is extremely strong towards the sea, where its mole, and ramparts with bastions, are bristling with numerous artillery. The town or wall that connects the bastions, and the bastions themselves, are weak and without covered ways, and the ditches are not very wide or deep. At the western angle, in the most elevated part, is the citadel, Casbah. The southern and eastern angles are defended by small forts and batteries. Two weak castles on small eminences and furnished with artillery, always defend the access to the city, which is surrounded by a great number of steep hills that command the town, and from which it could be easily cannonaded.

The garrison is composed of from 6000 to 6500 Turks or renegades. The Moors and others that could bear arms amount to from 7500 to 8500—of these 14 or 1500, about one-seventh, are cavalry.

The Dey, who is chief of the military aristocracy which sways the country, has under him three Lieutenants or Vassals, who are almost independent, &c. &c. &c. The one at the east resides at Constantine, a town more than 200 miles from Algiers, about 50 miles from the sea coast, and containing about 60,000 inhabitants. This Bey has under his command above 2000 Turkish soldiers, and could muster about 5 to 6000 Arab and Moorish cavalry upon occasion, but they are without any sort of discipline.

The Bey at the west resides at Tremecen and Mascara, defenceless towns not far from the sea, but about 280 miles from Algiers. His military force is about 1500 Turks, and perhaps 4 or 5000 Moorish and Arab cavalry, no better than those of the other Bey. A vast desert of sand separates this western part of Algiers from Fez, in the empire of Morocco.

The southern Bey has no fixed residence. In fact, for a long time no one has been appointed by the Dey, who sends one of his principal officers at the head of 1500 Turks, to extort a tribute from the Arabs and Berbers who inhabit Mount Atlas and the plains at their base. These soldiers, without skill or courage, are armed with a bad musket, a pommel, and two pistols.

The towns in the interior are of little importance or strength, with the exception of Tiffah or Tiflis, a tolerably strong town on the confines of Tunis. Near the coast are to be seen the remains of many towns, once flourishing, but now poor and depopulated.

The tyranny of the government, which oppresses Algiers, and the plague which rages there every 12 or 15 years, insensibly diminish the population. Two or three centuries ago, it was probably double what it is now. Civilization and industry have made no progress there—even the art of war, the only art to which the barbarians attach any value, remains stationary, and as it was in the 16th century.

The first expedition undertaken against this country by Ferdinand of Spain, in 1508, consisted of 12,000 men. Oran was captured, but so feeble an army could not penetrate into the country. Oran was abandoned.

In 1510, a new expedition of 11,000 foot and 4000 horse—retook Oran and captured Bugie.

In 1516, another army of 9000 men laid siege to Algiers, and after losing two thirds of its number, the army returned to Spain.

In 1641, Charles V. left Malaga in the worst season with 25,000 men. He landed about four leagues from Algiers, but a violent tempest caused the enterprise to fail, and Charles returned with less than half his men.

In 1681, Louis XIV sent 5000 men to Gigeri to establish a colony there and keep the Algerines in check, but being attacked by a superior force, the French decamped with the loss of 400 men.

In 1683 and 1684, Algiers was bombarded by the French.

In the course of the 18th century several expeditions were sent against this nest of pirates.

In 1775, a Spanish expedition of 20,000 men failed.

In 1816, Lord Exmouth appeared before Algiers, and the Dey promised to restore all Christian slaves for a stipulated ransom.—No sooner was he gone than the treaty was violated by the horrible massacre of a great number of Neapolitans. Lord Exmouth returned with reinforcement, and the Dey prepared for defence.

The Algerine fleet was entirely burnt, the strong batteries which defended the harbor were completely demolished, and the Dey restored all the captives without ransom, reimbursed what he had received and abolished the slavery of Christians in his territories.

New York, July 19.—The thermometer at Lynch and Clark's in Wall street, on Friday, was at 86; Saturday at 85, and yesterday at 84. This is hot weather, but we have known this same thermometer, in the same position, to rise to 94.

By the Packet ship *Virginia*, Captain Collins, we have received a file of the *Vera Cruz* Censor, from the 1st to the 21st June, inclusive. It appears the partisans of Guerrero were again in open contention with the Government. Capt. Coll states that advances were received at Vera Cruz on the 21st June, of the defeat of the government army near Acapulco, which resulted in the capture, by the forces under Guerrero and Miniz, of Gen. Bravo and Col. Bartolosso.

Mexico, June 14.—Gen. Barlojo marched with a division of Bravo to occupy Tecpan, with a contest ensued, in which he was discomfited, and retired with loss. Capt. R. man had taken, in Alahuatlan, all the faction of Juan Cruz.

Gen. Armajo went out on the 12th, from Mexico, with a respectable force, to succour the troops of that state, which remain in the greatest scarcity.

Bravo was at Acapulco. That place was represented as not being in the least dangerous.

Guatemala, May 5.—The anniversary of the taking of this capital has been terrible for its unfortunate inhabitants. Every thing that was left by the civil wars, is now doomed to destruction by the earthquakes. Since the first of April, they began to be felt in the village of Amatlan, where there were many resident families, and others that had gone there that they might not witness the celebration of the anniversary of the capitulation of Guatemala, on the 12th inst. In one day, there were felt no less than thirty five shocks, and the inhabitants were obliged to go out in the utmost haste. These shocks succeeded each other with such force that they destroyed all that place, as well as the neighbouring ones of Ummila, Peten, and the Plantations of Villalobos, Guilem, Frajanes, el Rosario Lagunillas, and Los Dolores.

Up to that time, this Capital had suffered nothing in its edifices, but on the 27th ult. they were repeated so forcibly that every building suffered—every house is abandoned—sheds and huts are built up in the squares and in the houses that have large courts. The rains have commenced, the distress among us is incalculable, particularly among the poorer classes. The State Assembly has suspended its sessions for a fortnight, as the shocks do not cease.

The state government, and all the authorities, are in Jocotenango, with a great proportion of the inhabitants who are now living in the houses of the Indians. The Federal Government is in the Great Square, where they have put up an awning made out of a sail, and the Congress is under a shed, placed upon the site of the University. The scarcity and dearth of provisions are beginning to be felt. Some robberies have been committed in the houses abandoned by their owners.

The hand-omest buildings are ruined, with the exception of the Cathedral, the churches of St. Domingo and la Merced. The rest are left almost useless, especially the magnificent one of St. Francisco, which was not entirely finished, and those of Recoletos, Santa Theresa el Carmen, Santa Catalina, and Candelaria. It has been found necessary to take out the Nuns from the convent of Santa Clara, not only because it has suffered much, but also on account of the ruined towers of San Francisco, which threaten to fall in the direction of the convent. The government has ordered those towers to be pulled down, and the neighboring streets have been stopped up, to prevent the people from passing by them. The private houses have suffered much, but few of them, however, are entirely ruined.

Even while I am writing this letter, violent shocks are again repeated; and this day, the Parish of San Sebastian is demolished. It is impossible to conceive the terror of the people.

Montreal, July 26th.—Among the strangers who have been lately in town, during their tour through the Canada, we notice the names of General Lavilla, formerly Governor of Mexico, and Minister of Finance of that State; Madame Irubide, the widow, we understand, of the late celebrated Emperor of Mexico; Colonel Fornel, who holds a diplomatic appointment from that Republic in the United States; and the Hon. David Finlayson, Speaker of the House of Assembly in the Island of Jamaica.

The Gazette of Monday last says, that counterfeit half dollar

are in circulation in this city. They are represented as being made of lead, and very clumsily executed.

Ensign Fowkes, 71st Regiment, proceeded to New-York on Friday, on his way to England.

QUEBEC:

THURSDAY, 29th JULY, 1850.

The New-York papers of Wednesday evening last are without later advices from Europe.

The Census of the population of the United States is now about being taken. The results already obtained show considerable augmentations. There appears to have been no good reason whatever for the rejection of our Census Bill by the Council, but the circumstance is perhaps more to be regretted, because that of the United States would have been taken the same year, and thus have furnished an opportunity to compare the general statistical returns of the two countries; a comparison which might have had so extensively useful results.

The Season.—The weather has been cloudy or rainy since Monday last, and has been unfavorable to hay making, which had been commenced in this neighborhood.

The weather has been as warm in the United States as it was lately here, it being stated that the thermometer had risen to 96 Fahrenheit in the shade. There is, however, always a considerable difference in the best thermometers placed together, and it is generally difficult to ascertain the real degree of heat, owing to reflection or evaporation, the former increasing, the latter decreasing the scale.

It is probable that the heat in the vicinity of Quebec is never so considerable as is generally stated, and that it seldom exceeds 92 to 94 Fahrenheit.

We are sorry to learn that there was last night at the Circus a similar riot to that at Montreal, in consequence of the opposition made on the part of a numerous body of journeymen tailors, to the performance of "Billy Button or the Tailor's Journey to Brentford," and that there were several persons who received severe bodily injury. Sticks and missiles were used in the affray.

It is too much for the Journeymen Tailors to insist on the non-performance of any fair satire on one of their calling, having little general application to the trade. We trust the journeymen concerned do not severely make themselves out Billy Buttons, and take the ridicule as persons. The opposition is really childish, and they do not appear to see that instead of injuring the Circus, they are filling its coffers by the attraction of the lovers of the variety of fun afforded at their expense. Let them only abstain from noticing Billy Button, and the generally very harmful assemblages at the Circus, will not long continue. We fear if they persist they will make the fortunes of Messrs. Page & Co.

There has been a very culpable attempt to array this evening, by written notices, several of the trades against each other in this city. It is perhaps not known to those who have done this, that as tending to a breach of the peace such notices are indictable offences. Surely the good sense of the Quebec Journeymen will be superior to all these means taken to inflame their minds and ensnare them into disgrace and guilt.

Seventy-two of the emigrants wrecked in the *Triton*, on Cape Rosier, arrived in the *St. Laurent* on Monday night; they are totally destitute. It appears that the sufferers principally children, one man, seven women and nineteen children having been drowned. A subscription has been commenced for their relief. Capt. Douglass of the *Triton* has not yet arrived.

AGRICULTURAL REPORT FOR JULY 1850.

(District of Quebec.)

The rainy weather which prevailed during the last month continued till the 11th of the present month, when it set in dry and warm with some heavy thunder showers. The thermometer on the 15th, 16th and 17th rose to about 95 of Fahrenheit in the shade.

All kinds of crops came on with astonishing rapidity. Wheat was at its full growth by the middle of the month, and is uncommonly luxuriant, as well as Oats, Peas and Barley. Some of the latter was changing colour in the third week in the month. Some fields of grain are laid by the heavy showers and wind; but no material injury has as yet been sustained.

Potatoes and Turnips, as well as all other root crops, are in a promising condition, and where kept free from weeds, can hardly fail to be good a crop.

Garden Stuffs are also abundant; but there will be a scarcity of fruit.

Haymaking commenced about the middle of the month. The crop is good on fields sown with Timothy and Clover, with the grain crops of last year succeeding well managed drill crops. The natural meadows are still very inferior and backward, an abundance of straw will however partly supply the deficiency. The pastures have undergone a great improvement.

Markets continue good, although they begin to be affected by the diminution in the shipping and the number of strangers resorting to the city.

The reports of the state of the crops in the Upper Districts and adjoining Countries all agree in stating that they promise to be abundant. Much will however depend on the season for harvesting them, and on the state of the crops in Europe.

Quebec, 29th July 1850.

[COMMUNICATED.]

To the Police Magistrate of Quebec.

Portneuf, below Millevaches, July 1850.
GENTLEMEN—I am informed by Mr. LAMSON, my employer, the lessee of the King's Posts, that warrants have been issued and executed against seven persons in his service, who were under my orders at this Post, upon an accusation of having stolen some property belonging to the Hudson's Bay Company. As they acted under my orders, I hold it due to my own character to justify myself and them for the transactions, hence these proceedings have originated, and when the concerns committed to my care will admit of my coming to Quebec in person. I shall be ready to surrender myself to take my trial along with them, for this imaginary offence. To apprise you of that intention is a chief object of my addressing you; but, gentlemen, my name having, I understand, appeared in public as one of the persons charged with robbery, not only my own character, but justice to the company I serve, demands an explanation of the circumstances, and I therefore beg leave to state them, as well for the information of the public, as of yourselves.

I at once deny that any offence against the laws has been committed by me or the men under my orders, and assert that the people of the Hudson's Bay Company are the aggressors and infringers of the law, and of the vested rights of Mr. LAMSON. The lease he holds from Government of the King's domain lands on the north shore of the river St. Lawrence, commonly called the King's Posts, gives him the exclusive privilege of trading with the Indians and of hunting and fishing from the Signory of Les Ebolements to Cape Cormorant beyond the Seven Islands, an extent of 285 miles, and also throughout the whole interior of that country, such lands as have been ceded along that line, are not otherwise included in that privilege, except that the settlers upon such lands are interdicted, along with the rest of the King's subjects from trading with the Indians, entering them away, or even treating them with festivity, this condition is expressly inserted in the grants of the Signories of Maibay and Mount Murray, and in the present lease government has made no reserve whatsoever for these Signories or for that of Millevaches, (the only other grant) which it is to be presumed likewise contains a restriction as to trading with the Indians. It is stated that the Hudson's Bay Company, hold a grant or lease from the proprietors of the Signory of Millevaches, which extends for three leagues in front of the river by four leagues in depth and its north eastern limit is two and a half leagues from Portneuf river; if therefore the Hudson's Bay Company have any right at all to trade with the Indians, it can only be within the bounds of that Signory, but they have an establishment on the river Portneuf, whence, since 1822, they have traded with the Indians to the injury, and in violation of the privileges purchased, and paid for by Mr. Lampon.

It is necessary here to remark that the terms of the lease of the King's Posts give to the lessee a summary power of seizing and confiscating without any process, save the *procès verbal* of his clerk or agents, all arms, trading goods, furs, canoes, boats, crafts, vessels, and property of every description found in the possession of any persons, trading, or attempting to trade within the limits of the lease.

It was at one time boldly asserted that they, (the Hudson Bay Co.) had a grant of Portneuf, (that is for three leagues beyond Millevaches) as a Signory, but for there was not the least foundation, and this false pretence being disproved by reference to the Provincial Archives, they then contended that their long possession of the Post they occupied was a sufficient title to justify their usurpation, and their interloping with the exclusive privileges of the lessee.

From the injury thence sustained and the highly improper manner in which they conducted themselves towards the Indians, it became necessary in order to vindicate and preserve these privileges, to prevent them from sending parties into the interior to trade, and in quality of Mr. Lampon's agent, I repeatedly gave them notice, that I should consider it my duty, as authorized by law, to seize upon all articles attempted to be introduced into the interior in that manner—remonstrance was of no avail, whether they gained or lost, they determined to persevere, nor minded either prices or sacrifices to maintain their footing.

The rights of the lessee of the King's Posts had received an additional sanction from a proclamation issued by the Earl of Dalhousie in March, 1823, of which a copy is annexed with a copy of the public notice affixed and distributed in consequence, throughout the domain. Clothed thus with due legal authority, I did seize upon some property to the amount of about four or five pounds in value, in a canoe, manned by servants of the Hudson's Bay Co., who, though forewarned, had proceeded a considerable distance up the river Portneuf, for the purpose of interrupting a party of Indians who were coming down that river with furs, the produce of their hunts, to be delivered to us at our post in payment of a debt; this I was fully justified in doing, and I am ready to abide the consequences; but this has been publicly stig-

matized as robbery, and persons have been violently dragged away from their lawful occupations, to appear before a Court of justice, upon a charge not only unfounded, but one by means of which the Hudson's Bay Co. conceived they could accomplish the particular object of cupidity they then had in view, for after obtaining warrants to remove so many of our people, they became the stronger and more numerous party, and succeeded, by making the Indians drunk, in getting from them thirteen packs of valuable furs, which were actually the property of the King's Posts Company, having been paid for to the Indians by their advances, the preceding season. But these furs were afterwards taken from the Hudson's Bay Co's establishment, under a search warrant, and are now in the custody of the Sheriff of Quebec, to abide the decision of the law.

In the course of these proceedings several aggressions were made upon the persons of our people, who were fired at and one man wounded. Six of theirs have accordingly been taken up, and are to stand their trials at Quebec for these offences. I cheerfully anticipate the result on both sides, knowing full well that we are entirely in the right, and that justice will be done, I abstain therefore from entering into further particulars.

I cannot avoid, however, taking this opportunity of displaying the shameful conduct of the Hudson's Bay Company towards the Indians in these parts. To seduce them, and prevent them from going to other posts, they give them such quantities of spirituous liquors, that to my perfect knowledge, many have died from the consequences of intoxication, and many more rendered incapable of providing for themselves and their families, from continued intemperance. To give some idea of the excess with which they distribute their pernicious drink, an old Indian assured me that he and his son had, in the course of the last winter drank one whole punchen of rum. They are not restrained in these practices even during the short time the Missionary Priest pays his visit to the Indians.

On the occasion of their getting the 17 packs of furs just mentioned, all the Indians were made badly drunk, they knocked out the head of a cask of unrefined spirits, and served it out by mugfuls, the Indians were lying insensible on the beach, and one of them was actually drowned by the advance of the tide. On a former occasion, of two Indians, whom they had made dead drunk and whom we took out of compassion, to our post, one died from its effects. Numerous other instances might be adduced, and the Indians all over this country have in consequence been completely ruined in their habits and their circumstances. I have recently 54 years amongst them; and always before found them very good, honest and inoffensive people, but since the Hudson's Bay Company came to the post of Portneuf in 1822 they have been greatly changed for the worse, and from that period I may date their destruction, being led on from drunkenness to dishonesty, theft, and even murder.

Mr. Lampon's conduct towards the Indians, has always been the reverse, great care is taken in keeping them from any immoderate use of ardent spirits, and the scanty supply they obtain is diluted with water, whilst the Hudson's Bay Co. indulge them in proof spirits. In cases of sickness they are taken care of and supported gratuitously, and their widows and orphans are fed and clothed, without any hope of a return; in short in their own emphatic phrase, they consider him as their father, and except when spirited away by the Hudson's Bay Company people, enjoy as much comfort as uncivilized Indians are capable of.

I am afraid I have gone to too great a length, but my own feelings as a person falsely accused, and my sense of what is right and wrong in the conduct of the parties in these transactions, would not allow me to say less.

I remain, very respectfully,
Your most obedient servant,
(Signed) PETER McLEOD.

P. S.—The Hudson's Bay Company have somewhat preposterously, I believe, assumed the title of the *Honorable Hudson Bay Company*, I have in this letter omitted to give them that distinction, and request they will excuse an honest man for not calling those Honorable whom he cannot consider so.

Province of Lower Canada.—His Excellency General Earl of Dalhousie, Knight Grand Cross of the most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over the Province of Lower Canada, Vice-Admiral for the same, &c. &c. &c.

PROCLAMATION.—Whereas it has pleased the King's most Excellent Majesty by Letters bearing date the 26th day of July, 1822, to lease to JOHN GOSNELL, all that certain tract and parcel of His Domain Lands, situate, lying and being on the North side of the River St. Lawrence, in the Province of Lower Canada, commonly called and known by the name of the King's Posts, together with all and every the Wharves and buildings thereon erected and being, and all and every the appurtenances, and together also with the right of carrying on an exclusive Trade with the Indians at and upon the said Domain Lands and an exclusive Fisheries thereat, for the term of twenty years; and the purpose thereof of securing to the said Lessee of the said King's Posts the peaceful and full possession and enjoyment of the said Domain Lands, Posts and Fisheries, and the exclusive right of Trading thereat during the continuance of his Lease, free from intrusion, hindrance or molestation by any Trader or Traders, or other persons whatsoever within the limits of the said Domain Lands and Posts and the dependencies thereof, I have thought fit to issue this Proclamation, hereby strictly warning and forbidding all manner of persons whatever (excepting those who shall be duly authorized by the said Lessee) from going to trade with the Indians or otherwise obstructing themselves within the limits of the said Domain Lands, Posts and Fisheries, or any of the dependencies thereof; and from seducing or enticing away any of the Indians therefrom as well as from interrupting or molesting the said Lessee or his Agents or servants, in their exclusive rights of Trade in any manner whatsoever, as they will answer the contrary at their peril.

Given under my Hand and Seal at Arms at the Castle of Saint Lewis in the City of Quebec, in the said Province of Lower Canada, the fourth day of March, one thousand eight hundred and twenty-three, in the fourth year of His Majesty's reign.

By His Excellency's Command, L. MONTIZAMBERT, Secy. P. S.

The undersigned having become possessed by purchase, of the Lease of the King's Domain, timely notice is hereby given that all persons found trespassing upon said Territory by Hunting, Fishing, Trading, or Fitting out Indians, or other persons for that purpose or in any way interfering upon the rights and privileges guaranteed by Government in said lease, will be prosecuted to the utmost rigour of the Law, and that no persons or instructions are given to the Clerk and Servants at the Post of Portneuf, to give possession of all Canoes, Crafts, Vessels and property found with persons upon said territory, and a reward of 400 livres is hereby offered to any one that will give such information as will lead to the detection of any person committing depredations as aforesaid.

WM. LAMSON.

Provincial Secretary's Office, Quebec, 21st July, 1850.

Louis Belair, Jean Baptiste Tremblay, and Charles Pierre Huot, Commissioners for enabling the inhabitants of St. Paul's Bay, to erect a Bridge over the River Saguenay, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

John McKenzie, Hayes Lloyd and Ovide Turgeon, Commissioners for continuing the 23rd Highway Road through the Seigneuries of Terrobonne and Lethenay to the Township of St. Jean, under the act for the improvement of the Internal Communications.

Trinity Yacht arrived Monday afternoon. She left Anticosti on the 10th and 11th inst. and has commenced building the light house there. The light house, erected on Pointe des Monts, is likely to be finished in 14 or 16 days.

Brig *Harriet* for Quebec has put into Havre de Grace (New) to repair, having been damaged.

DIED.

In Montreal 19th inst. Mr. Louis Lalancie formerly of Laprairie, mer. chant, aged 50 years.

On Friday evening, Alexander McKenzie, Esq. many years partner of the North West Company, aged 53.

On Friday, Mr. Peter Martinant, proprietor of the Globe Coffee House, aged 52.

At 10e aux Noix, 29th inst. Eliza, wife of John Coward, Esq. Deputy Ordnance Storekeeper, aged 58.

PLEASURE TRIP TO MURRAY-BAY AND KAMOURASKA.—(Weather permitting).—The *WATERLOO* will leave HURON'S WHARF on SATURDAY, Evening, at 8 o'clock, for MURRAY-BAY, crossing to KAMOURASKA, on SUNDAY morning, and returning to MURRAY-BAY in the afternoon, and will arrive in Quebec on Monday morning.—Fare 25c. Children 12c. 6d. Board included.—Quebec, July 28th.

FOR FREIGHT OR CHARTER TO GREENOCK.—The very fine first class coppered and copper fastened brig *CARTHIA*, A. Smith, master, burthen 360 tons per register, will be ready to commence loading in a few days and is a desirable conveyance for Wheat, Ashes, or other produce.—For terms of Freight please apply to the master or board of
22d July, 1850. GEO. ROSS & Co. St. Peter Street.

FOR FREIGHT OR CHARTER TO LIVERPOOL.—The first class British built Ship *ALBION*, James Christian, master, will be ready to commence loading in about 10 days—a desirable conveyance for Wheat, Flour, Ashes or other produce.

Apply to
Quebec, 12th July 1850. RODGER DEAN & Co.

DENTAL SURGERY.—Mr. SPOONER respectfully acquaints his Patrons of Quebec, that he has arrived at the *Albion Hotel*, and will be happy to attend to their commands.—Quebec, July 29, 1850.

NOTICE.—Those who have claims against Mr. D. DELCURTO, are requested to transmit their accounts to the undersigned; and those who are indebted to the said Mr. D. Delcurto are requested to pay without delay.
Quebec, 26th July 1850. GEORGE WELLING.

TUCKER & STEWART offer for sale on the wharf the Cargo of the Brig *Dart*, from Jamaica, consisting of RUM and SUGAR, said to be of excellent quality.
Quebec, 27th July 1850.

FOR SALE.—A Farm situated on the St. Francois River, and only a few Acres distant from the Parish Church, containing upwards of Sixty Acres, forty to fifty of which are under a high state of cultivation, having been tilled for a number of years by an old country Farmer, the remainder is Woodland—and the whole well watered by several excellent springs. On the Premises are erected, Dwelling, Farm and Root Houses, with Barn, Stables, and other Offices. There is also, a good garden, and orchard. A Sheriff's title will be given if required, and possession immediately. Further particulars may be obtained by addressing A. C. W. box N° 47, Post Office.—Quebec, 26th July, 1850.

CONTRACTS FOR FUEL WOOD, FOR THE YEAR 1851.

NOT

FRANCE ETC.

Paris, 30 mai. Le travail pour la nomination des présidents de collèges n'est pas encore terminé; les matériaux réunis par M. de Montebello ne sont pas de son goût. M. Peyronnet, et à son M. de Montebello ne peut pas se mettre d'accord avec ses collègues. Chacun des ministres en particulier veut faire prévaloir ses idées. M. Peyronnet, qui trahit déjà du côté de la droite, et qui d'ailleurs doit contrebalancer l'ordonnance de nomination, prétend que le travail est exclusivement dans les attributions, qu'il n'est pas d'honneur à laisser envahir. C'est au moins, au conseil, que l'ordonnance devait être présentée à la signature du Roi; il n'est pas certain qu'elle soit prête.

Indépendamment des difficultés qui naissent des prétentions des divers membres du cabinet, il en est d'autres plus graves encore à surmonter; le ministère a déjà essayé ces difficultés en vain, et il est en proie à de nouvelles. De gens fâchés, et tous les jours il en vient à bout, le patronage de son journal de se présenter aux électeurs sous le patronage de MM. Peyronnet, Polignac et compagnie. M. de Montebello, par exemple, ne veut pas absolument de présidence; il prétend qu'il n'aura pas un seul concurrent à Marmande, s'il se présente; qu'il n'aura pas le crainte d'échouer avec la livrée ministérielle, et qu'il n'aura pas le crainte d'être traité de favori ministériel. Etranges prétentions que ceux dont les faveurs sont une marque indélébile de réprobation. Les gens du ministère emploient toute sorte de moyens pour rétablir leur patronage.

(Constitutionnel.) M. Dubois, gérant du *Globe*, est entré hier soir à Sainte-Pélagie, en exécution du jugement qui l'a condamné à quatre mois de prison.

Le gérant de l'*Impartial*, journal qu'on publie à Besançon, vient d'être assigné pour le 28 du courant; il est accusé d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement du roi, et d'avoir entretenu un prétexte à l'exercice de ses fonctions, et enfin d'avoir cherché à troubler la paix publique, en excitant le mépris et la haine des citoyens contre le clergé.

On lit dans la *France Nouvelle* du 26 mai. Ce ne serait pas seulement la Basse-Normandie qui serait le théâtre des incendies, mais ce n'est pas tout; on s'attend à ce que la France entière, dans le département de la Drome, aux environs de Valence, cinq incendies ont éclaté presque simultanément; dans le département de l'Yonne, près Auxerre, trois maisons ont été consumées; du côté de Bourges, au village des Augerons, le feu s'est manifesté dans un bâtiment appartenant au sieur Routel-Hubert, assuré pour 2,500 fr.; dans la Somme, aux environs d'Amiens, des bâtiments isolés ont été incendiés; le dommage est évalué à 6,900 fr.; dans le département de l'Aisne, près Saint-Quentin, le feu a éclaté à Villers-Saint-Christophe, et a consumé sept habitations; à Compiègne, lieues de Saint-Malo, onze maisons ont été réduites en cendres.

M. Desjardins qui devait être au nombre des rédacteurs du journal que MM. Merle et Bourmont vont faire à Alger, sous le titre de *l'Estafette d'Alger*, et dont le prospectus, en style de proclamation, a été distribué hier, s'est suicidé à Toulon, dans un accès de fièvre, il y a quelques jours.

Paris, 27 mai. Aucun trouble, de la nature de ceux dont parlent les journaux du matin, n'a éclaté en Normandie, et le départ d'un régiment de la garde n'a été une mesure de précaution, afin de ramener la sécurité dans cette province et secondar les efforts de l'autorité.

(Gazette de France.) Voici ce que rapporte le *Courrier Français* au sujet. Deux régiments de la garde royale sont partis ce matin, l'un de Courbevoisy et l'autre de Saint-Denis; on se dirige directement vers Orléans; le second va remplacer le régiment qui tenait garnison à Rouen, et que l'on a expédié de là pour la Basse-Normandie, tant la chose est urgente.

Ces corps doivent doubler les étapes, afin de se rendre plus promptement au lieu de leur destination. Les officiers de la garde n'avaient encore aucun ordre hier dans la journée; c'est le soir seulement qu'ils ont été prévenus.

La diane a battu ce matin à cinq heures à Courbevoisy, et le départ a eu lieu immédiatement. Ce départ subit de la garde, qui ne quitte point l'aris sans des causes graves, a fait croire aujourd'hui à la bourse que des nouvelles d'une nature sérieuse étaient venues au ministère par dépêche télégraphique.

Plusieurs versions couraient et nous les rapportons comme de simples on dit: On assurait que plusieurs des incendiaires arrêtés, avaient été arrachés des mains de la troupe par le peuple, qui, dans son aveuglement, s'était porté envers ces prévenus, aux plus cruels excès.

D'autres disaient que l'autorité avait relâché quelques personnes soupçonnées de ces incendies, le peuple s'était ameuté et s'était livré aux actes de fureur les plus déplorables. Ces nouvelles ont affecté nos fonds publics, et contribué à arrêter les opérations de hausse concurrencées par le syndicat.

Certes, nous déplorons autant que qui que ce soit de pareilles scènes; la liberté vit de l'ordre, de la paix publique, et nous avons, par une triste expérience, tout le parti qu'une faction ennemie sait tirer des mouvements désordonnés qui ne lui sont pas toujours étrangers.

Nous n'avons jamais cessé de recommander le respect du loi et des lois. Toute vengeance tumultueuse, exercée par la multitude, est une calamité publique; la justice avec ses formes, ses garanties, ses garanties, a seule le droit de rechercher les coupables et les punir.

Mais ne serait-il pas urgent pour le pays qu'on commît enfin qu'elle est la main invisible qui promène ainsi la dévastation sur plusieurs départements de la France, et le but qu'elle se propose d'atteindre? Cela ne se peut que par une instruction, avec toute la publicité des débats judiciaires, et toutes les formes, enfin que la loi commande. Tout excès commis par les multitudes est donc en opposition directe avec le but que doivent se proposer les amis sincères de l'ami du pays.

On lit dans le *Constitutionnel* du 25 mai: La troisième édition du ministère Polignac a vu le jour à peine, que déjà il s'en prépare une quatrième à l'imprimerie du *Moniteur*. Nous avons eu d'abord l'édition la Bourdonnaye, qui s'est écoulée en trois mois, puis celle de l'édition Guérinon-Raville avec la modification Montiel, que six mois ont suffi pour épuiser. Enfin, nous venons de voir apparaître l'édition Peyronnet et Chantelaine, avec l'appendice Dulong. Cet appendice n'est pas, dit-on, du goût de M. de Guernon-Raville; il a été publié, sans son approbation, sans qu'on ait daigné lui en communiquer les épreuves, et celui qui jusqu'ici avait été le pote du ministère, trouve fort étrange qu'on ne lui ait pas donné connaissance du nouveau tirage, dont il n'a été informé que par le journal officiel.

On lit de Rouen, 24 mai: Le 5^e bataillon du 5^e régiment de la garde est parti ce matin, à quatre heures, pour Lisieux; il sera probablement dirigé de là vers les communes de la Basse-Normandie, ravagées par les incendiaires.

Alexandrie (en Egypte) 28 mars. Il règne une activité extraordinaire le long des côtes. On fortifie plusieurs points, et l'on compléte le système de défense. On a établi à Rosette un corps d'infanterie de 8,000 hommes. La flotte s'est souvent vu s'exercer aux manœuvres. Quoiqu'il paraisse certain qu'à la suite des représentations de l'Angleterre le pacha ait renoncé à appuyer l'expédition française contre Alger, on doit cependant supposer quelque chose d'important à cette activité inaccoutumée.

On lit dans le *Constitutionnel*: Les députés de la Seine qui ont porté le vote sur les élections, constitutionnelles de la Seine, ont été reçus par les honorables citoyens qui les représentent à la dernière chambre, MM. Laffitte, Benjamin Constant, Casimir Périer, dont le patriotisme est si bien reconnu, ont été les premiers à leur adresser des paroles d'encouragement, qu'ils ont pu avoir à Paris. Leur réception est, d'ailleurs, assurée à Bayonne, à Strasbourg et à Troyes.

Nous apprenons que plusieurs jeunes gens instruits qui font partie de l'expédition d'Alger se proposent de suppléer par leur zèle à l'absence d'une commission spéciale chargée de recueillir les documents propres à faire connaître la constitution géographique du littoral de l'Afrique septentrionale, de rechercher les causes diverses des maladies qui régnent habituellement dans ces contrées et les moyens de s'y soustraire. Ces jeunes savants s'efforcent également de déterminer les conditions les plus favorables pour la culture de certaines plantes de l'Europe, et de rassembler enfin tous les matériaux susceptibles d'accroître nos connaissances en histoire naturelle.

Un médecin, attaché à l'état-major général en qualité d'interprète, a pris l'engagement de consacrer à la solution des questions scientifiques qui lui ont été soumises par quelques membres de l'Institut, tous les instants que ne réclamera pas l'exercice de ses nouvelles fonctions, et nous espérons que le temps ne lui manquera pas.

De son côté, M. Roset, officier au corps des ingénieurs-geographes, espère mettre à profit pour la science la sonde arabe que le gouvernement a fait embarquer avec le matériel de l'expédition.

Les forages que l'on exécutera pour obtenir des eaux jaillissantes, à la salubrité desquelles on puisse se fier, permettront d'étudier la nature géologique du sol, et fourniront des indications précieuses sur la disposition de ses formations alternatives.

Paris, 14 mai. La cause entre M. le baron de Meunier, membre de la chambre des députés, et M. de Genoude, propriétaire et auteur de la *Gazette de France*, a été appelée aujourd'hui à l'audience de la cour. M. de Genoude ne s'étant pas présenté, la sentence des premiers juges a été confirmée par défaut. L'arrêt peut être attaqué, par la voie de l'opposition, dans les cinq jours de la signification.

ITALIE. Rome, 24 avril. La mère de Napoléon vient d'éprouver un accident qui met sa vie en danger, et il est à craindre que les membres de la famille Bonaparte qui se trouvent à Rome, ainsi que toutes les personnes de la ville, italiens et étrangers, qui ont conservé quelque affection pour la famille impériale, ne soient exposés à quelque accident.

Jeu de 22, tandis qu'elle était en promenade dans la ville de Bourges, madame mère gisa et fit une chute, qu'on appuyé sur son écuyer le chevalier Corazza trop âgé pour avoir pu la soutenir. En faisant des efforts pour se relever, elle s'écria que tout le poids de son corps avait porté sur sa cuisse, et qu'elle ressentait une vive douleur. Ses gens la plaèrent avec beaucoup de

difficulté dans sa voiture, et la transportèrent au palais. Les médecins appelés aussitôt reconnurent que la cuisse était fracturée. Nous voyons au troisième jour depuis l'accident, et la maladie est en grand danger. Son grand âge (85 ans) et la crainte d'une inflammation ont empêché qu'on n'ait recouru aux séquestres usités en pareil cas.

Tous les membres de sa famille qui se trouvent à Rome, le cardinal Fesch son frère, les princes Louis et Jérôme Bonaparte, la princesse Caroline épouse de Lucien, sont dans les alarmes et dans le deuil.

Des expès ont été expédiés pour annoncer ce douloureux événement à madame Murat, comtesse de Lepanto, à la reine Hortense, et au duc de Reichstadt.

Les richesses immenses de madame Bonaparte, la grande valeur des bijoux qu'elle possède, excitent la curiosité de chacun, et font naître le désir de connaître son testament et les clauses finales qu'elle aurait pu y ajouter par un codicile.

De tous les rapports que l'on a pu recueillir, celui qui paraît réunir le plus de probabilités, parce qu'il vient d'une bonne source, madame Bonaparte nomme le duc de Reichstadt, fils de Napoléon, son héritier universel. Elle laisse 200,000 fr. à chacun de ses enfants ainsi qu'au cardinal Fesch; elle lègue de nombreuses pensions, et des souvenirs aux personnes attachées au service intérieur de sa maison; et enfin elle pourvoit à la distribution d'aumônes considérables destinées aux pauvres de Rome et de la Corse.

Tous les artistes de la ville, chargés d'exécuter les ouvrages nombreux ordonnés par madame Bonaparte et ses enfants, assés-gent les portes du palais, leur existence honorable est liée à la prolongation d'une vie dont les jours paraissent être comptés, et qui, si nous devons en croire les pressentiments des médecins, et les craintes qu'ils inspirent, auront bientôt leur terme.

La chambre des pairs et la chambre des députés sont convoqués pour le 3 d'août prochain, parce qu'il vient d'une bonne source, madame Bonaparte nomme le duc de Reichstadt, fils de Napoléon, son héritier universel. Elle laisse 200,000 fr. à chacun de ses enfants ainsi qu'au cardinal Fesch; elle lègue de nombreuses pensions, et des souvenirs aux personnes attachées au service intérieur de sa maison; et enfin elle pourvoit à la distribution d'aumônes considérables destinées aux pauvres de Rome et de la Corse.

AMERIQUE DU SUD. New-York, 20 juillet. Le paquebot Virginia, capitaine Collins, nous a apporté une liasse du Censeur de Vera Cruz, depuis le 1^{er} jusqu'au 21 juin inclusivement. Il paraît que les partisans de Guerrero étaient encore en contention ouverte avec le gouvernement. Le capitaine Collins rapporte qu'il avait été reçu, à Vera-Cruz le 21, nouvelle de la défaite de l'armée du gouvernement, près d'Apulco, laquelle finit par la prise du général Bravo et du colonel Bartolomé, par les troupes de Guerrero et de Minez.

Mexico, 14 juillet. Le général Badojo s'étant avancé avec un détachement de l'armée de Bravo pour occuper Tecpan, il s'ensuivit un combat, dans lequel il fut battu complètement, et il se retira avec perte. Le capit. Roman avait pris, dans Alahuatlan, toute la faction de Juan Cruz.

Le général Armijo sortit le 22 de Morelia avec une force assez considérable, pour aller au secours des troupes de cet état, qui reste dans la plus grande sécurité.

Bravo était à Apulco. On représentait cette place comme ne couurant pas le moindre danger.

Guatemala, 5 mai. L'université de la prise de cette capitale a été terrible pour ses malheureux habitants. Tout ce que les guerres civiles avaient respecté, vint d'être ravagé par les tremblements de terre. Depuis le commencement d'avril, on commençait à les sentir dans le village d'Amatitlan, où plusieurs familles de la ville s'étaient rendues, pour ne pas être témoins de la célébration de l'anniversaire de la capitulation de Guatemala, le 12 courant. Dans un seul jour, il ne se fit pas sentir moins de trente-cinq secousses, et les habitants furent obligés de se sauver en toute hâte. Ces secousses se succédèrent avec tant de violence qu'elles ravagèrent toute la ville, aussi bien que les places voisines, Piedad, Piedad, et la plantation de Villalobos, Frajutes, et Rosario, Lagunilla, et les Dolores.

Juste là, la capitale n'avait rien souffert dans ses édifices, mais le 27 du mois dernier, les secousses se renouvelèrent avec tant de violence qu'il n'y eut pas un seul édifice qui n'en souffrit — toutes les maisons furent abandonnées — on élève en carrés des loges et cabanes et dans les maisons qui ont de grandes cours. Les pluies sont commencées, et la déresse est inépuisable parmi nous, surtout dans les classes pauvres. L'assemblée de l'état a suspendu ses séances pour quinze jours, vu que les secousses ne cessent pas. Le gouvernement de l'état et toutes les autorités sont à Jocotenango, avec une grande partie des habitants, qui logent maintenant dans les maisons des indiens. Le gouvernement fédéral est dans le grand carré, où l'on a tendu une voile, et le congrès est dans une loge placée sur le site de l'université. On commence à sentir la cherté et la disette des provisions de bouche. Il a été commis quelques vols dans les maisons abandonnées par leurs propriétaires.

Les plus beaux édifices sont détruits, à l'exception de la Cathédrale, des églises de Domingo et de la Merced. Les autres ont été laissés dans un état à ne pouvoir plus servir, surtout l'église magnifique de San Francisco, qui n'était pas encore parachevée, et celles des récollets, de Santa Theresa et Carmen, de Santa Catalina et de Candelaria. On a trouvé qu'il était nécessaire de faire sortir les reliques du couvent de Santa Clara, non seulement parce qu'il avait beaucoup souffert, mais encore à cause de la chute de San Francisco qui s'en allait en ruines, et qui menaçait de s'écrouler du côté du couvent. Le gouvernement a ordonné de jeter ces tours à bas, et les rues voisines ont été fermées, pour empêcher les habitants de passer par là. Les maisons des individus ont aussi beaucoup souffert, mais il n'en a été entièrement ruiné qu'un petit nombre.

Pendant même que j'écris cette lettre, de violentes secousses se renouvellent; et aujourd'hui, la paroisse de San Sebastian est démolie. Il est impossible de décrire la terreur du peuple.

ÉTATS-UNIS. Aux électeurs du Mississippi. Compétions! Je combattu pour vous, et par un acte de votre propre volonté, je suis devenu citoyen de l'état. Je suis propriétaire, je suis enfant de la nature. On m'a dit, que le titre de citoyen romain servait jadis de passeport pour parcourir le monde. D'après vos lois, je suis citoyen américain, citoyen de la république représentative la plus pure, et la plus grande qui ait jamais existé. J'ai été chasseur dans ma jeunesse, guerrier dans l'âge mûr, j'ai toujours combattu pour l'avantage de cette république. Je n'ai pas assez de force pour soutenir les fatigues de la chasse, et mon bras est trop faible pour porter le poids de l'arc et du javalot. Lorsque je vivais dans l'état de nature je n'aurais pu que me reposer dans l'ombre, et je n'aurais d'autre espoir que celui d'être enseveli sous la même terre qui couvre mes ancêtres. Mais vous avez éveillé de nouvelles espérances; vos lois ont fait naître à mes yeux une perspective brillante. Je ne connais pas d'homme qui ait souffert plus que moi; que ce soit vous, ou moi, le temps devra le révéler. Mes frères blancs m'ont assuré que le burin de l'histoire est impartial, et que dans la suite des temps, notre race abandonnée obtiendra justice; et encore, qu'elle sera épargnée.

Ceci, compétions, est un langage simple. Écoutez, car je vous parle avec candeur. Je crois, d'après vos lois, être qualifié pour occuper une place dans les conseils de cette puissante république, dont l'état du Mississippi forme une des parties indissolubles; et je ne le cède à aucun autre citoyen, en ce qui concerne la dévotion aux lois, et à la constitution du pays. Si après avoir pesé mes prétentions, et les avoir comparées avec impartialité avec celles des candidats qui me seront opposés, vous vous prononcez pour moi, je vous servirai. Je n'ai d'animosité contre aucun de mes frères blancs qui entourent dans les rangs contre moi, mais je vous déclare sincèrement que je désire servir vos souffrances à l'élection prochaine d'un représentant au Congrès des États-Unis.

Nation des Choctaws, 1^{er} avril 1817. Michigan. Le North West Journal du 12 du mois dernier, contient le discours de Son Excellence le gouverneur Cass, délégué ce jour à l'ouverture du conseil législatif de Michigan, assemblée à Detroit. La rapidité avec laquelle ce territoire s'établit, est vraiment étonnante, et le gouverneur attend cette année une accession plus considérable d'habitants que celle de toutes ses années dernières par l'émigration. En parlant des sujets qui doivent être présentés à la considération de la législature, et qu'elle doit mettre devant le président, Son Excellence appelle l'attention sur l'ouverture d'une communication intérieure entre les rivières St Joseph et Maumee, qui augmenterait les facilités d'accès à une des parties les plus fertiles de toute l'union, et écarterait la nécessité d'une navigation hâzardeuse par toute l'étendue des grands lacs. Le gouverneur fait sur ce sujet les remarques suivantes: Depuis l'embouchure de la rivière St Joseph, à l'extrémité méridionale du lac Michigan, jusqu'à l'embouchure de la rivière Maumee à l'extrémité méridionale du lac Erie, tout notre littoral est bordé par les Grands Lacs, et par les détroits qui les unissent, mais il n'y a qu'une amélioration évidente et importante qui puisse se faire, et qui assurément ne manquera pas d'être faite. Cette amélioration consiste à unir l'embouchure de la rivière St Joseph avec notre côte orientale, par un canal ou par un chemin à bise, selon que l'expérience établira la supériorité de l'un ou de l'autre, en traversant la base de la péninsule. Le pays ne présente aucun obstacle formidable à l'exécution de ces ouvrages. Il est généralement de niveau et bien arrosé; et on attend le sommet des hauteurs de chaque côté, à l'exception d'une petite étendue de terrain, par une élévation graduelle et insensible. Il n'y a probablement pas une étendue semblable de terrain dans toute l'union, où il faille moins de travail ou de frais pour produire un résultat aussi important. Les avantages qu'une telle communication offrirait à la fertilité partie qui borde la rivière St Joseph, aussi bien que toute la partie méridionale de la péninsule, rend le projet digne de votre considération la plus sérieuse.

BAS-CANADA. Montréal, (fun 16, 26 juillet. On a célébré hier à l'église de St Jacques la fête patronale. Sa grandeur l'Evêque de Tennesse officiait pontificalement, assisté de messieurs Turgeon du Séminaire de Québec, Tabou et Maguire, comme diacres d'honneur. Des membres du clergé présents, le révérendissime évêque et les

trois messieurs précités ont visité Rome, et ont en audience du Souverain Pontife. Messire Satin du Séminaire et messire Quiblier principal du Collège, étaient présents à la cérémonie. Des dames de cette ville qui consentent alternativement une partie de leurs loisirs à l'instruction des jeunes filles des environs de St Jacques, ont fait don de cette église d'un superbe Dais de moire rouge, élégamment arrangé. (Moniteur.)

Nous aurons dû annoncer plus tard l'arrivée de M. Léon Potel, professeur français, membre de plus de six sociétés savantes et disciple de M. Jacotot.

M. Potel est venu en ce pays, sur l'invitation de M. N. Le-mout qui y est avantagéement connu, pour former de concert avec lui une maison d'éducation où l'enseignement aura lieu par le système Jacotot allié en quelques points à la méthode Lancastérienne. (16.)

QUEBEC

JEUDI, 29 JUILLET 1850.

Les papiers de New-York de mercredi dernier sont sans nouvelles fraîches d'Europe.

Hier sur le point de se faire un recensement de la population des États-Unis. Les résultats qu'on a déjà obtenus montrent une augmentation considérable. Il semble n'y avoir eu aucune raison pour le réjet de tout bill de recensement par le conseil législatif, mais la chose est d'autant plus à regretter, que celui des États-Unis aurait été pris dans la même année, et que nous aurions eu par là l'occasion de comparer les rapports statistiques généraux des deux pays, comparaison qui aurait pu produire quelques résultats très utiles.

La température. Le temps a été nébuleux ou pluvieux depuis lundi dernier, et a été défavorable à la fenaison, qui avait été commencée dans ces environs.

Le temps a été dans les États-Unis aussi chaud qu'il l'a été dernièrement ici, les papiers rapportent que le thermomètre y est monté jusqu'à 96 de Fahrenheit, à l'ombre. Il y a toujours cependant une grande différence entre les meilleurs thermomètres placés ensemble, et il est généralement difficile de constater quel est le degré réel de la chaleur à cause de la réflexion et de l'évaporation, l'une augmentant et l'autre diminuant l'élévation.

Il est probable que la chaleur, aux environs de Québec, n'est pas aussi considérable qu'on le rapporte ordinairement et qu'elle ne va jamais à plus de 94 de Fahrenheit.

Nous sommes fâché d'apprendre qu'hier au soir il y eut au cirque un tumulte sensible à celui qui eut lieu à Montréal précédemment, par suite de l'opposition qu'ont faite un nombre considérable de journaliers tailleurs, à la représentation de "Billy Button" ou "voyage d'un tailleur à Brentford", et que plusieurs personnes ont été sérieusement blessées. On fit usage de bâtons et l'on lança des pierres dans le tumulte.

C'est trop pour nos tailleurs que de s'opposer obstinément à la représentation d'une satire raisonnable d'un des leurs, dans laquelle il n'est fait aucune application générale contre le métier. Nous espérons que chacun des journaliers tailleurs ne se donne pas pour un Billy Button, et ne prend pas le ridicule pour lui. Une pareille opposition est un vrai enfantillage, et si de vaines querelles qu'au lieu de nuire au cirque, ils ne font qu'empêcher ses succès, en ce qu'ils attirent ceux qui aiment la variété de l'amusement que se donne à leurs dépens. Qu'ils cessent seulement de faire attention à Billy Button, et l'on ne sentira pas longtemps l'occupation généralement très nuisible que se poursuit au cirque. Nous craignons que, s'ils continuent comme ils ont commencé, ils ne fassent la fortune de MM. Page & Co.

Soixante-deux des émigrés qui ont fait naufrage dans le *Triton*, sur le Cap Rosier sont arrivés hier soir dans le port. Ils sont dénués de tout. Il paraît que les noyés sont presque tous des enfants, un homme et sept femmes et dix-neuf enfants. On ouvre une souscription pour leur soulagement. Le capit. Douglas du *Triton*, avec les lettres du bâtiment n'est pas encore arrivé.

RAPPORT D'AGRICULTURE POUR JUILLET 1850. District de Québec. Le temps pluvieux qui régna dans le mois précédent, a continué jusqu'au 11 du présent mois, qu'il devint sec et chaud, en donnant quelques gros orages accompagnés de tonnerre. Le 15, le 16 et le 17 le thermomètre monta environ à 95 de Fahrenheit, à l'ombre.

Toutes les sortes de moissons avancées avec une rapidité étonnante. Vers le milieu du mois le froment était rendu à toute sa crue, et il est très abondant ainsi que les avoines, les pois et l'orge. Quelques champs de seigle ont commencé à jaunir dans la troisième semaine du mois. Les grosses pluies et les vents ont renversé plusieurs champs de grain, mais il n'y a encore eu aucun dommage considérable.

Les patates et les navets, comme toutes les autres moissons racinières, promettent beaucoup, et dans les endroits à l'abri des vents ils ne peuvent guère manquer de donner une bonne récolte.

Les produits du jardinage sont aussi très abondants, mais il y aura peu de fruits. La fenaison a commencé vers le milieu du mois. La récolte en est bonne dans les prairies sèches de foin et de mil avec les grains de l'année dernière, qui ont succédé à des moissons en rangs bien soignées. Les prairies naturelles sont encore bien inférieures et tardives, mais l'abondance de paille suppléera en partie au manque de foin. Les pâturages se sont beaucoup améliorés.

Les marchés sont encore bons, quoiqu'ils commencent à se sentir de la diminution du nombre des vaisseaux et d'étrangers arrivant dans ce port.

Les rapports sur l'état des moissons dans les districts supérieurs et dans les comtés environnants, s'accordent tous à dire qu'elles promettent une récolte abondante. Beaucoup d'opéra ce pendant du temps qu'il fera pour moissonner et de l'état des récoltes en Europe.

Québec, 29 juillet 1850. Marié, hier mercredi, à St. Roch, par messire Drolet, M. Laurent Chamberland, fils de feu M. J. Bte. Chamberd, marchand de Kamouraska, à demoiselle Eliza Sauvageau, fille cadette de M. Sauvageau, cocher, notaire.

DECRETS.

Amable Berthod vs. Philippe Brady. Deux emplacements contigus au faubourg St Louis, faisant ensemble 80 pieds de front sur 90 de profondeur, sur la rue Châteauguay, entre Michael McAvoy et Peter McKana, avec trois maisons, le 9 août, à 10h.

Jean Marie Patrin vs. Ignace Bouchard. Une certaine terre à la baie St Paul, entre Michel Cuganant et Joseph Néron. Le 9 août, à 10 heures.

Pierre Sélin vs. Bernard Pelletier. 1^o Deux arpens de terre sur 18, à Ste Anne de la Pocatière, entre Isaac Hudon dit Beau-lieu et Valier Potvin. 2^o Un arpent de terre sur 18, au premier rang de la même paroisse, entre le dit Isaac Hudon et Joseph Pelletier. 3^o Deux arpens de terre de front sur 40, entre Joseph Pelletier et Nicolas Rouleau. 4^o Deux arpens de terre sur 40, entre François Danour et Benjamin Lévesque. Le 10 août, à 1 heures.

Jean Marie Patrin vs. Joseph Néron. Une terre à la baie St Paul, de 2 arpens sur 25, entre Jean Simard et Augustin Néron. Le 10 août, à 10 heures.

George Arnold vs. Marianne Martineau. Une terre à l'An-cienne Lorette, (rang du Silery) entre les héritiers Gagnon et Michel Brousseau, avec maison, grange &c. Le 10 août, à 10h.

La Banque de Montréal vs. Joseph Ray. Un emplacement au Coteau Saint Louis, entre Joseph Lebeuf dit Lafamme et James Strothers. 25 novembre.

John Platt vs. William King McCord. Les lots 511, 513 et 515 du lot Nazareth, rue Catherine, jusqu'à l'expiration d'un bail emphytéotique en 1850. 25 novembre.

Charles Christopher Johnson vs. James Brown. 1^o Le lot 22, à l'est de la rivière du Nord, seigneurie d'Argenteuil, avec un moulin à papier et un moulin à bois. 2^o Partie du lot 21 avec maison. 3^o Partie du même lot, vis-à-vis le lot 22. 4^o Une lieue située au pied du rapide de la rivière du Nord, connue sous le nom de l'île Barataria. 25 novembre.

Toussaint Potier vs. Gaspar Dagen. Un lot de terre à la Côte à Baron, rue Calvez, avec maison. 25 novembre.

La Banque de Québec vs. Jean Black veuve Gaudin. Le lot n. 21 dans le 1^{er} rang du township de Farnham. 25 novembre.

Chs Fleury Roy vs. Alexis Latourle, curateur à la succession de Charles Breard dit Laroche. Un emplacement au village de la Pointe aux Trembles, entre les héritiers Beaudrie et la rue de l'Enfant Jésus, avec maison, &c. le 9 août, à 9 heures.

Benjamin Beaudrie vs. Jacques Terroux, curateur au délaissement d'Amable Bouthillier. Une terre à la Prairie, côte Saint Lambert, entre le représentant de J. B. Bouthillier et Joseph Hebert, avec maison &c. le 9 août, à 9 heures.

Honoré Gauthier vs. Wm Langhorn. Le lot n. 6 dans la 5^e concession du township de Danham, avec maison &c. le 9 août, à 9 heures.

J. P. S. de Beaujeu vs. J. Bte Chabé. Le n. 23 de la seigneurie de Soulanges, entre Philippe Lalonde et Joseph Satré ou leurs représentants, le 9 août, à 9 heures.

Charles Dorion vs. Pascal Piquet. Une terre à St Eustache, sur le chemin du Grand Chicout, entre Joseph Bertrand et Henry Prozeau. Le 9 août, à 9 heures.

John McDowell vs. Gabriel Quintin. 1^o Un lot de terre à St Philippe, de 2 arpens sur 20, entre Chs Foucault et Joseph Belloin. 2^o Deux emplacements et maisons près de l'église, l'un vis-à-vis de l'autre. Le 9 août, à 1 heures.

Jacques P. S. de Beaujeu vs. Duncan McCuaig. Les n. 1 et 2 au nord-est de la côte St André, dans la seigneurie de la Nouvelle Longueuil, avec maison &c. le 9 août, à 2 heures.

J. P. S. de Beaujeu vs. Evan alias Hugh McDonald. Les lots n. 16, 17, 18 et 19 au nord-est de la côte St André, dans la

seigneurie de la Nouvelle Longueuil, et dépendances. Le 9 août, à 2 heures.

Matthew Connell vs. James Holpin. Un emplacement dans le hief Nazareth, dans la cité de Montréal, étant le n. 187. Le 11 août, à 10 heures.

Paul Kautz vs. Hugh McKay. Un lot de terre au faubourg Ste Marie de Montréal, de 213 pieds sur 207, entre John Roy et Frs Lacoste. Le 11 août, à 10 heures.

J. P. S. de Beaujeu vs. François Bernier. Un emplacement au faubourg St Antoine de Montréal, sur la Grande rue, entre Jean Marie Huppé et Joseph Desautels, avec maison &c. le 11 août, à 11 heures.

David Ross vs. John Beattie. 1^o Un emplacement au faubourg St Laurent de Montréal, avec une maison et chapellerie. 2^o Deux lots de terre contigus, au même faubourg, sur la rue St Urbain, entre Frs Bouthillier et Peter Miller, le 11 août, à midi.

Alexander Miller et autre vs. Daniel Farley. 1^o Une ferme à la Côte des Neiges, dans la paroisse de Montréal, avec maison, &c. 2^o Trois emplacements au faubourg St Antoine, sur le niveau de la rue St Antoine, et dépendances. 3^o Un autre emplacement au même faubourg, sur la rue St François de Sales. Le 11 août, à 1 heures.

SOCIÉTÉ DES MARCHANDS DE LA VILLE DE QUÉBEC. Il y aura une assemblée générale des membres de cette société le 29 jour d'août prochain à 7 heures du soir à l'hôtel du St. Laurent quai de la reine, à la fin de procéder à l'élection d'un nouveau comité.

Par ordre, GABL. PLANTE, secrétaire. 26 juillet 1850.

Avis. — Ceux qui ont des demandes contre M. D. Delcora, sont priés de transmettre leurs comptes au sous-signe, et ceux qui doivent au dit S. D. Delcora sont requis de payer sans délai. GEORGE WELLING. Québec, 29 juillet 1850.

LES pères et mères des enfants qui sont au Séminaire de Nicolet, et tous les messieurs qui aiment à encourager l'éducation, sont informés que les exercices littéraires publics s'y feront le onze du présent. La matière de l'examen sera les grammaires Française, Anglaise et Latine, l'Arithmétique, la Géographie, l'histoire ancienne et moderne tant sacrée que profane et la littérature. Le tout sera terminé par un plaidoyer et la distribution des prix.

La 2^e séance commencera le matin à 9 heures et finira par un dialogue vers midi. Le départ des écoliers se fera le douze au matin. On informe les parents que deux Steamboats doivent venir au moins à l'entrée de la rivière de Nicolet, s'ils ne peuvent pas monter jusqu'à l'église.

RUM FORT DE DEMERARA. Le sous-
Sousigné offre en vente la cargaison du brick *Hibbert N. E.*
Biney, A Henderson maître, de Demerara et Halifax, N. E.
se débarquant au quai d'Atkinson, consistant en
157 tonnes } rum fort de Demerara
2 barriques }
18 quarts casouade

H. DUBORD,
rue Saint-Jacques,
Québec, 15 juillet 1850.
W. H. ROY offre en vente.—De la cassonade
à bout de tiers, et de quarts, du rum des îles sous
le vent, de la mélasse, du lard et du bœuf en quarts et demi
quarts, du saindoux, du beurre &c. &c.
Il continue de faire des avances libérales sur les ventes à com-
mission, et à recevoir des effets en emmagasinage et donnera toute
l'attention possible à cette partie de ses affaires.
Quai de la Reine,
12 avril 1850.

GEO. ROSS, & cie, rue Saint-Pierre, ont à
vendre :—
Sel fin en sacs
Sucre double et simple raffiné en boucauts
Rum de la Jamaïque et des îles sous-le-vent en tonnes
Sucre de Candie en boîtes d'étain
Noix d'Espagne en sacs
Vins de d'Oporto très supérieur en pipes, de la cam-
pagne des vins royales
Bouchons à vin et communs en sacs de 50 grosses
Bas tricotés
Tapis fins, superfins, et de Bruxelles (derniers patrons)
Toile à voile blanche, nos. 1 à 8
Do do demi-blancs nos. 1 à 6
Jambons de Lancashire, qualité supérieure, verrerie cou-
pée et unie de toutes sortes, coupeuse et savon de Liverpool
en boîtes, trente quarts blanc de cèdre.
14 juin 1850.

A VENDRE PAR MARTIN CHINIC, rue
Saut au Matelot—
1500 minots gros sel de St. Ubes
100 quarts rassis de Leno
2000 pièces tannerie française avec bordure à la mode
2 caisses Champagne mousseux de premier choix blanc
et rouge
4 caisses vin de l'Hermitage, 3 douz. chaque
70 quarts cassonade brillante
Rum de Demerara et mélasse
100 boîtes savon
100 barils résine, brai et goudron
100 boîtes chandelle
400 caisses vitres 6 1/2 x 7 1/2 et 7 1/2 x 8 1/2
10 do chapeaux de castor pour hommes
10 quarts ris et un assortiment général de marchandises sè-
ches.—17 juin.

SEL A FLOT.—Les cargaisons du COMMERCE
CHARLOTTE et ATLANTIC, se débarquant et à vendre par
MOIR & HEATH.—14 juin 1850.
En magasin.
100 quarts lord prime
250 do bœuf prime
450 barils saindoux frais
1000 quarts fleur superfine en dépôt
2000 minots blé du Bas-Canada
250 quarts clois de 5 1/2 à 28 liv.
15,000 briques à feu
50 tonnes rum
25 do mélasse
120 boîtes savon
80 boîtes chandelle à mèches cirées.
Charbon à grille de Newcastle et à forge.
14 juin 1850.

LES soussignés ont à vendre :—
Rum de la Jamaïque et des îles sous-le-vent
Cassonade brillante, de qualité supérieure
Poivre noir et blanc, sage
Un quart arrach très vieux
—Aussi—
Provisions fumées et salées inspectées avec soin, savoir :—
Bœuf de côte et de bœuf en demi-quarts
Rondes et langues en tinettes et barils
Bœuf, mouton, saucissons, jambons fumés en paquets
divers.
LESLIE, STUART & cie.
maisons de commerce.

A VENDRE par les soussignés, brandy de Bor-
deau, de Cognac, et d'Armagnac en pipes et barriques.
Genièvre de Rotterdam et de Schiedam en pipes et barriques.
Vin de Ténériffe L. P. de Madère et d'Oporto supérieur, Ma-
laga, Sherry, Malmsay, Buellais, Tinto, Lisbonne, de la Mon-
tagne, et Malaga doux, en pipes, barriques et quarts.
50 barriques et 50 quarts vinaigre de vin blanc français
clarifié
750 sacs sucre de Saint-Maurice
150 boîtes meilleur savon d'Angleterre
100 quarts clous du Canada à rose
200 boîtes tôle
100 quarts plomb à giboyer assorti
20 quarts balles
500 barils meilleur blanc de plomb de Londres
100 quarts plomb rouge
250 boîtes vitres—6 1/2 x 7 1/2 et 7 1/2 x 8 1/2
50 paniers vitres à couronne en tables
90 tonneaux cordage breveté assorti
Saindoux en barils
LEMESURIER, TILSTONE, & cie.
Maison de commerce, 19 juin 1850.

SE débarquent maintenant au quai neuf de MM.
FORSYTH WALKER & cie, et à vendre par les sou-
signés.
Les cargaisons du *Monica* de Gibraltar et du *Francis Ann* de
Saint-Jean N. B.
160 pipes } vins français
15 barriques }
69 pipes } vin de Benecario
25 quarts }
15 tonnes brandy
4 do vinaigre
40 sacs amandes et noix
6 caisses vin en bouteilles
10 pipes huile d'olive.
800 boîtes et demi do. raisin muscatel en grappes.
Savon, verdelgris, esprit de vin, &c., &c.
55 tonnes rum de Demerara
Aussi en magasin.
Vin de Madère, d'Oporto, de Ténériffe et de Sherry, en pipes,
barriques et quarts.
Meilleures peintures de toutes sortes.
P. D. BURNET.
Rue Saint-Pierre—Québec, 17 juin 1850.

A VENDRE par les soussignés à leur magasin,
rue Saint-Pierre, les marchandises suivantes, savoir :—
Fer d'Angleterre, rond, carré et plat, grosseurs assorties
Fer à cercles, acier crowsley, blistered et cast-steel
Clous de 5 1/2 à 32 livres
Fiches de 5 1/2 à 8 pouces
Fer-blanc IC, &c., &c. Canada plates, communs et
polis
Fil de fer, enclumes, étoles, pelles, bèches et poires à friser, cu-
ivre en barres et en feuilles
Poèles à air chauffé et du Canada, grilles do. à cuisine et
cambuses
Vitres de 6 1/2 x 7 1/2 à 14 x 10
Meilleur blanc de plomb en barils de 28 liv.
Plomb en barre et en feuilles
Huile de lin bouillie et crue, quelques tonneaux pain d'huile
Poudre à giboyer en divers de barils F F F et en canistres
Cordage breveté, quarts grossiers
Quelques balles fil à cordonnier, fil à voile et ficelle, &c. &c.
Crin en cordes tissé
Savon anglais en boîtes et demi do.
Fromage double de Gloucester, aux armes du roi et de Dophin.
—Aussi—
Leur assortiment ordinaire de chaînes et ancras brevetés d'A
craman, éprouvés, pour vaisseaux de 25 à 500 tonneaux.
1er juillet. Wm. BUDDEN & cie.

RECU par le GASPÉ de Bristol, et à vendre :—
4 pipes vin d'Oporto, (très supérieur)
34 tonnes rum de la Jamaïque
60 boîtes pipes à fumer
3 sacs bouchons
3 barriques noir de fumée
14 paniers cruches de pierre
7 do bouteilles de verre
50 quarts ciment
27 sacs houillon.
HEAVEN & MACAULAY.
Québec, 5 juillet 1850.

LES soussignés offrent en vente—Les CARGAISONS du
brick *Orléans*, de la Jamaïque, du brigantin *William*, de
Demerara, de la barque *Friendship* et de la goélette *Metis*
Packel, de la Trinité—consistant en
Rum, sucre, mélasse, piment, arrow-root, gayac &c.
A. C. FREER & cie.
rue Saut au Matelot.
Québec, 10 juin 1850.

A VENDRE la cargaison de la goélette *JAMES*,
R. RAPELEYE, de New-York, consistant en
Riz de première qualité en tierçons et demi-tierçons, franc
ou en dépôt comme on le voudra,
Goudron et Brai de la Caroline Nord.
S'adresser à
JOSEPH STOWE SHAW.
Québec, 15 mai 1850.

A VENDRE.—Cette étendue considérable de ter-
re connue sous le nom de *Fief de la Trinité*, située dans la
paroisse de Charlesbourg, de sept arpens de front sur environ
deux lieues et demie de profondeur, joignant par le bas l'endroit
appelé Bourg royal et par le haut le township de Stoneham. Le
Séminaire de Québec propriétaire de ce terrain prie ceux qui au-
raient dessein d'en faire l'acquisition de faire leurs offres par écrit
d'ici au 15 août prochain.
N. B. Cette propriété, étant dans la censive du ci-devant or-
dre des jésuites, relève du Roi et n'est chargée que d'un sol tour-
nois de cens par quarante arpens en superficie.
Séminaire de Québec, 20 mai 1850.

A VENDRE aux magasins de JAS. GEORGE,
Fer de Galles et sorap assorti
Poids et coffres-forts
Vitrines, noir de fumée
Pelles et bèches, chaînes à bœufs, ferronneries, &c.
Fleur du Haut-Canada
Tabac de Virginie en feuilles et en maniques
Cordages supérieurs de toutes sortes
Fil à saumon et ficelles de diverses sortes
Vieux rum fort en tonnes et barriques
Genièvre et brandy à bon fumet
Champagne blanc et rouge
Vins de Bordeaux, d'Oporto et de Madère
Vinaigre en quarts.
Maison de commerce, 17 juin 1850.

JAMES HAMILTON & Cie. ont reçu mainte-
nant par plusieurs vaisseaux, et offrent en vente à des termes
modérés.
800 caisses et demi do. savon anglais
20 caisses chapeaux de laine
10 caisses imprimé bleu
45 caisses imprimé de coton et de mousseline
250 rames papier à imprimer royal
50 do do do impérial
600 do do do post 4 1/2 assorti
600 do do do brun grand
200 do do papier à enveloppe do
100 do do do demi-bleu
100 do do do à imprimer
150 rouleaux meilleur cordage, à patente
75 pièces toile à voile
5 pipes brandy
6 tonnes clair, 4 do. madère, 4 do. sherry
2 do. ténériffe
15 caisses toile d'Irlande supérieure
3 cambuses, 20 poids de fer de 56 lb.
1 vireau à cabestan—
Lachryna Christi et clair en bouteilles
4 caisses cravates de laine tricotées
Aussi 400 quarts potasse et perlasse
8,000 madiers de pruche blanche
18 mai 1850.

A VENDRE par le soussigné, les cargaisons du
Brick *Carlington*, de la Trinité
" *Francis de St. Vincent*
" *Martha de Tobago*—
Consistent en
508 tonnes } rum à haute preuve, partie fai-
18 barriques } sant 1 dans 2
150 boucauts }
14 tierçons } cassonade brillante supérieure
76 quarts }
90 tonnes mélasse.
J. P. THIRLWALL.
Quai de Goudie, 26 mai 1850.

LES soussignés offrent en vente
1 caisse rubans français pour les prêtres et les églises
1 galoches françaises pour dames et messieurs
Champagne, Oporto, Madère et Sherry &c. &c.
M. BALZARETTI & Cie.
12 avril 1850.

LE public est par le présent informé que le sous-
igné ayant pris son fils en société, les affaires seront condui-
tes à l'avenir sous le nom et raison de THOS. & JAS. MACKIE.
THOMAS MACKIE.

THOS. & JAS. MACKIE, ont à vendre
20 mille douves de tonnes de chêne blanc
50 do do do préparées et fongues
10 do do do quarts
300 paquets à tonne de chêne blanc
200 do do pin rouge
20 tonnes rum en pipes
250 paires rames de frêne toutes faites
500 do do brutes
Les articles ci-dessus de la meilleure qualité.
Québec, 7 mai 1850.

RECEMMENT reçu et à vendre par les soussi-
gnés—
Un assortiment de fer plat et rond d'Angleterre.
GORDON LOGAN & cie.
rue St. Paul.
24 juin 1850.

LE Soussigné offre en vente (se débarquant au quai
le M. Callum) la cargaison de la Goélette Marie Catherine,
Ths. Bell, maître, d'Halifax, consistant.
85 tonnes rum de Demerara,
100 quarts cassonade brillante,
24 do brai,
5 do goudron,
24 quarts } Maquereau.
24 demi do }
Aussi d'abord les Goélettes *Grashopper* et *Albion*, d'Halifax
et d'Arichat (au quai de Goudie).
11 tonnes rum de Demerara,
71 quarts harang,
20 do maquereau.
H. DUBORD,
Quai d'Atkinson.
10 mai 1850.

RECEMMENT reçus et à vendre par LAURIE
SPENCE, quai de Hunt.
Rum de la Grenade
Brandy de Cognac
Genièvre de Hollande
Papier à enveloppe et à écrire
Fil à enveloppe
Toile à voile
Do. à draps
Harengs d'Ecosse.—17 juin 1850.

**NOUVEAU MAGASIN DE FERRONNERIE ET DE
PEINTURE.**
LE soussigné demande à informer le public qu'il a
récemment ouvert un magasin dans la Branche de Com-
merce ci-dessus dans une des maisons de M. McClure, rue St.
Jean, où il a à vendre un assortiment complet de Ferronnerie
et de Coutellerie. Ayant lui-même choisi la plus grande partie
des effets aux premières manufactures d'Angleterre, il les offre
avec confiance à l'inspection de ceux qui peuvent être disposés à
le favoriser de leur pratique.
Parmi les articles nombreux qu'il a à vendre, il désire particu-
lièrement attirer l'attention des acheteurs sur son fond de pein-
ture et matériaux de peintres, or et argent en feuilles, effets d'ar-
genterie, d'or, de cuivre et de bronze, chaînes, clous, fiches,
bèches, vases de cuisine, écos, enclumes, fusils, scies, faux de
Cast Steel et à couronne, meilleures faucilles, C. S. cuivre en
feuille jaune et rouge.
Aussi—Flap breveté et cuir de Winker.
Côtés de cuir de cheval d'Allemagne et d'Espagne.
R. B. SEYMOUR.
Québec, 14 juillet 1850.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.—Les soussi-
gnés ont ouvert un bureau en cette ville sous le nom et rai-
son de "James Leslie & cie," et à Québec sous le nom et rai-
son de Leslie, Stuart & cie, et traitent à l'un et l'autre des deux
places toutes affaires quelconques qui pourront être confiées à
leurs soins.
J. LESLIE,
CHARLES STUART,
ROBT. HALLOWELL,
ALEX. LESLIE.
Montréal, }
mai 1850. }

JE soussigné ayant été dûment nommé curateur à
la succession de feu Jean Baptiste Martineau, en son vivant
marchand de cette ville, prie toutes personnes endettées envers la
dite succession de le payer sans délai et celles à qui il peut être
dû sont priées de lui transmettre au plutôt leurs réclamations en
bonne forme.
GEORGE WELLING, curateur,
Rue Beaudé.
Québec, 15 août 1850.

L'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE.
COMPAGNIE D'Assurance de Londres pour la
vie et contre l'Incendie, établie par acte du parlement en
1824, capital £2,000,000 sgs.
Cette compagnie continue à assurer les biens de toutes espèces,
contre toute perte ou dommage causés par le feu, aux conditions
les plus modérées.
FORSYTH WALKER, & cie.
agents.

ROBERT CAIRNS, marchand tailleur, informe
respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a
reçu son approvisionnement accoutumé de marchandises de sa
branche, qu'il emploiera en habillements de la manière la plus à
la mode, pour argent comptant ou crédit approuvé.
Il désire aussi les prévenir qu'il envoie régulièrement ses comp-
tes le premier mai et le premier octobre, et s'attend à être payé à
ces époques; étant déterminé de ne point travailler à d'autres
conditions.
Il a aussi à priertous ceux qui ont reçu leurs comptes de les
payer immédiatement.—Québec, 16 juillet 1850.

A LOUER pour une ou plusieurs années.—
Les bâtiments, rue Saut-au-matelot, occupés en
dernier lieu par feu M. Charles Stuart, comprenant une maison,
un vaste magasin, des caves et un comptoir, avec étables et au-
tres commodités. S'adresser à
RODGER DEAN & cie.
Québec, 24 juin 1850.

A VENDRE ou à louer, un emplacement
de 49 pieds de front sur 60 de profondeur, avec
maison dessus construite, dans le faubourg St. Jean, rue St. Jean
à côté de M. Codvil, épicer, avantagéement situé pour
le commerce. Pour les conditions s'adresser au propriétaire
soussigné.
MADAME GAUVIN, rue St. Jean, No. 45
à côté de chez M. Dugal, Fourreur.
Québec, 27 mai 1850.

A VENDRE ou à LOUER, au 1er mai
prochain, la maison spacieuse et commode située
Garden-Street, maintenant occupée par le gouvernement de Sa
Majesté, comme Bureau des Casernes, &c. &c.
Pour les particularités s'adresser sur les lieux ou au soussigné
propriétaire.
K. C. CHANDLER.
Nicotet, 16 août 1850.

A LOUER pour une année à commencer au
1er mai prochain le QUAI et BATIMENTS vastes
et bien connus, situés rue Champlain, maintenant
occupés par les soussignés.—S'ils ne sont pas loués par arrangement
privé avant le JEUDI 25 mars prochain, en en disposera par
enchère, pour le terme ci-dessus mentionné, et les conditions se-
ront annoncées au temps de la vente.—S'adresser à
IRVINE MACNAUGHT, & cie.
Québec, 17 février 1850.

LES soussignés se proposent, vers le 20 courant,
de transporter leur bureau des bâtiments qu'ils occupent
maintenant, à la grande maison ci-devant occupée par M. J.
WERTHELE, faisant le coin de la rue St. Pierre.
J. & J. M. FRASER.

A LOUER plusieurs bureaux commodes au pre-
mier étage de la maison ci-dessus.
Québec, 8 avril 1850.

A LOUER la MAISON du soussigné, située
rue St. Jean; elle contient deux corps de logis, le
magasin et l'aille en arrière convient à un marchand. Le
reste de la maison parfaitement bien fini dans le goût moderne
ayant des jalousies et des volets à toutes les ouvertures, convient
à une famille aisée.
Il y a une cour, écurie et hangar qui peuvent être loués sé-
parément à l'un ou à l'autre des locataires.
S'adresser à
PHIL PANET.
Québec, 1er avril 1850.

A LOUER et possession donnée le 1er mai
les DEUX MAISONS neuves et très commodes,
situées rue du Palais. Elles sont surtout convenables pour
des gens engagés dans les affaires, y ayant un beau magasin et
une cour à chacune d'elles. S'adresser au propriétaire.
PETER LANGLOIS.
2 février 1850.

A LOUER pour une ou plusieurs années,
cette maison et très grand jardin, comprenant 10
emplacements, bien planté d'arbres fruitiers, situés dans
le faubourg Saint-Jean, appartenant ci-devant à M. Destimau-
ville, et joignant la propriété de l'honorable juge Vallières.
S'adresser aux propriétaires.
MONDOR & EDIE.
6 février 1850.

MOULIN A VENT, A LOUER.—Si-
tué dans la ville des Trois-Rivières, ayant deux
moulins de la meilleure pierre française, bluteaux &c. &c. Le
tout dans le meilleur état, avec une maison, étable &c. pour le
moineur, et magasin pour le grain, si on le requiert.
Aussi—Une maison, étable, deux beaux champs, et une grève
étendue d'accès facile. S. O. du moulin, où l'on pourrait faire
avec avantage un établissement de bois de charpente.
S'adresser à Hy F. HUGHES, écuier, Trois-Rivières ou à
16 février 1850. JOSEPH JONES, Québec.

A VENDRE cette belle terre située au premier
rang des concessions de la paroisse de St. Thomas,
à cinq mille du village de la dite paroisse, contenant quatre
arpens et sept perches de front sur quarante-deux arpens de pro-
fondeur, sur laquelle il y a une belle sucrerie et un excellent ver-
ger; une maison de pierre, grange et autres dépendances dessus
construites. Le tout très-avantageusement situé pour un cul-
tivateur. Pour les conditions s'adresser au soussigné propriétaire,
St. Thomas, 30 mars 1850. LOUIS CASALTI.

A VENDRE (avec un titre du shérif, si on
le requiert) la maison de pierre, rue Saut-au-Ma-
telot, avec bonne cour, cave, &c. présentement occupée
par le soussigné.
Pour les détails, s'adresser à M. C. F. Astwin, sur le quai
de Goudie, ou à
THOS. LEGGE.

A VENDRE un Emplacement superbe,
avec une Maison à deux étages, cave, cours, han-
gar et écurie, &c. &c. près l'église de la paroisse St. Ju-
seph, Nouvelle Beauce, le tout neuf, et en très bon ordre,
et très avantageux, et commode pour un marchand.
Pour le prix et les conditions raisonnables, s'adresser sur les
lieux, au propriétaire, François Voyer, ou à Québec à Louis
Panet, écuier, notaire.
Québec, 14 janv. 1850. F. VOYER.

A VENDRE.—Toute cette propriété située à la
Pointe-Lévy, appartenant à M. LILLIOT, pour laquelle
on donnera des titres du Shérif si on le désire.
On pourra voir un plan de la dite propriété, comprenant Mais-
sons, Boulangeries, Étables, Jardins, etc., chez Mr. Lilliot sur
les lieux, ou au n° 5, rue Lamontagne, à Québec.

A VENDRE en un, deux ou trois lots, à
des conditions avantageuses. Un emplacement si-
tué en cette Haute-Ville de Québec, rue St. Jean, ven-
nant des héritiers Cotton. Cet emplacement contient soixante
deux pieds de front sur quatre-vingt huit pieds de profondeur, et
est borné d'un côté par John Cannon, écuier, et les représentants
Eckart et de l'autre par les représentants Weipert. Les amate-
urs doivent s'adresser à Louis Panet, Not. Pub. ou au pro-
priétaire soussigné.
14 janvier 1850. THOS. HOBBS.

ON offre à vendre ou à louer, possession don-
née au 1er mai prochain, cette grande maison à trois
étages, située dans le faubourg St. Jean, rue St. Olivier,
sur la côte de Cotton, appartenant aux héritiers de feu dame Jos.
Drapeau. Cette maison si bien située offre une perspective des
plus agréables; joignant à cet avantage celui d'avoir un jardin
spacieux qui sera livré avec la maison. Ce beau jardin fournit
quantité de fruits. Cette maison est distribuée de manière à of-
frir beaucoup de commodités pour une famille. Des termes et
facilités seront donnés à l'acquéreur. Pour les particularités on
pourra s'adresser soit aux demoiselles Drapeau demeurant dans
cette même maison, ou à M. Aug. Kelly marchand à la Basse-
ville, de même à M. Glackmeyer, notaire.
Québec, 11 mars 1850.

IGNACE ET PIERRE GAGNON, marchands, au
Palais, ont à vendre, un ouvrage politique et historique sur le
Bas-Canada, avec des remarques sur les mœurs, les coutumes
et la religion. Cet ouvrage a été fait par un M. Canadien rési-
dant en Angleterre.
Québec, 19 juillet 1850.

PATTEUR POUR LES ÉCOLES de 10.
à 12s. 6d. la rame, à vendre chez NELSON & COWAN,
n° 3, rue La Montagne.—28 juin 1850.

CHARBON de New Castle à vendre—
Les soussignés ont à vendre les cargaisons du *Darbymple*,
Four Sisters & Active, qui sont débarquées sur le quai de MM.
Paterson, Young & cie. près de la Douane, et dont ils disposent
en lots convenables aux familles.
S'adresser à leur bureau n° 6 rue St. Pierre.
DENHOLM & DOUGLASS.
Québec, 5 juillet 1850.

RECUS par le BRITISH SOVEREIGN, de Lon-
dres, et à vendre par le soussigné—
35 pipes
32 barriques } vin de Madère.
44 quarts }

Québec, 22 juillet 1850. BENJAMIN TORRANCE.

RECUS par le STRATHISLA de Londres, et à
vendre par le soussigné—
60 pipes
9 barriques } vin de Ténériffe.
BENJAMIN TORRANCE.
Québec, 22 juillet 1850.

DEUX CENT CINQUANTE boîtes pipes à
fumer—à vendre par
BENJAMIN TORRANCE.
Québec, 22 juillet 1850.

LA jouissance des propriétés sous patentes, du
capitaine DOUGLAS, situées dans le township d'As-
ton district des Trois-Rivières, sur le bras N. E. de la ri-
vière de Nicolet, et sur le chemin de St. Grégoire, éloignées de
19 milles du fleuve St. Laurent, consistant en plus de 800 acres
de terres dont 180 sont en culture, avec maison, offices, hangar,
écuries de 67 pieds de long, deux bonnes granges, un moulin à
scie et à farine, une auberge avec une écurie pour 12 chevaux,
on traverse avec un bon bac, et une chapelle—est présentement
offerte à quiconque elle pourrait convenir, pour un certain nom-
bre d'années, pour la somme de... et on donnerait du délai pour
une partie de la somme, ou sous autres conditions qu'un aché-
teur en fait proposer.
15 octobre 1850. A. G. DOUGLAS.

ANNONCE.—Les commissaires nommés nommés
par le parlement provincial, chap. 41, pour l'érection d'un pont sur la
rivière Chaudière, près de l'embouchure de la dite rivière, don-
nant avis par le présent qu'ils ont reçu une soumission, accom-
pagnée de plans suffisants, (de François Normand des Trois-
Rivières et de) Normand (de Québec), pour compléter
le dit pont d'après le plan spécifié, pour la somme de neuf
cent quatre-vingt-neuf livres, quinze shillings et sept pence, con-
toutes personnes disposées à entreprendre le dit pont pour une
moindre somme, et recevront telles propositions, jusqu'au 7e
contrat pour le dit ouvrage sera donné à la dite société, à la per-
sonne ou les personnes dont les propositions seront considérées
comme les plus avantageuses au public, le tout sujet à l'approba-
tion de Son Excellence l'administrateur du gouvernement.
Toutes les propositions doivent être par écrit, et contenir les
noms de deux sûretés bonnes et suffisantes, et être envoyées aux
commissaires au bureau du Sr. John Thomson, aux moulins
d'Etchemin, avant le 7 d'août prochain.
L'ouverture de l'arche du dit pont sera de 176 pieds, et les ma-
tières requises seront de bon bois de pin pour les quais et l'arche,
des pierres pour remplir les quais, et les crampons de fer néces-
saires, &c.
Les plans de devis et modèle du dit pont pourront être vus en s'a-
dressant au bureau de M. Thomson, susdit, où l'un des com-
missaires se trouvera depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heu-
res de l'après-midi tous les samedis tant que durera cet avertissement,
à l'effet de donner toutes les informations qui pourront être re-
quises par les personnes disposées à contracter et de les accom-
pagner jusqu'au site du pont projeté si de ce requis.
(Signés) G. W. WICKSTEAD,
Ls. METHOT,
JOHN THOMPSON,
commissaires.
8 juillet 1850.

BANQUE DE QUÉBEC.
AVIS.—Une assemblée générale des actionnaires se
tiendra à la banque, le lundi 2 août prochain, à onze heures
du matin, à la fin d'être les directeurs pour les douze mois ven-
sants, et de prendre en considération la demande qu'on se pro-
pose de faire à la législature d'un renouvellement de la charte de
la banque, à la prochaine session du parlement provincial.
Par ordre,
NOAH FREER,
caissier.

AVIS.—Le soussigné ayant pris son fils JAMES
WOOLSEY MARKET en société, ses affaires se feront à l'a-
venir sous le nom de
MARETT & FILS,
Jas. L. MARETT.
Québec, 1er juin 1850.

AVIS.—Ceux qui doivent à la succession de feu
François Blanchette, écuier, médecin de cette ville, et
ceux auxquels la dite succession doit, sont priés de régler im-
médiatement avec le notaire soussigné qui est dûment autorisé
à le faire.
C. D. PLANTE, N. P.
Québec, 12 juillet 1850.

AVIS.—Ceux qui ont des demandes contre la suc-
cession de feu dame Louise Philippe Badier, veuve de
l'honorable J. A. Panet, sont priés de transmettre leurs comptes
au soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession sont priés
de payer incessamment.
LOUIS PANET,
exécuteur testamentaire.
Québec, 1er avril 1850.

AVIS.—Le soussigné ayant été constitué procu-
reur de M. NOEL BELLEAU, teneur des mines de feu
Jean Parant, et de défunte Jane Connolly, informe tous ceux
à qui la succession doit de présenter leurs comptes et ceux qui
lui doivent de payer sans délai.
FRS. PARANT.

CARTER & MUCKLE rue Saint-Pierre, ont à
vendre.—Lard Prime Mess d'Irlande, et quelques quarts
d'excellents jambons, récemment arrivés par le *Tesla* et *Fingal*.
12 juin 1850.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE QUÉBEC.
UNE assemblée de la société d'Agriculture de
Québec tenue à la chambre des grands jurés au palais de
justice, le 10 avril 1850.
Il a été résolu.—Que la 4e condition générale des prix de la
société soit publiée en anglais et en français, notifiant que la so-
ciété ayant découvert une tentative de tromper la société par un
faux certificat présenté à la dernière exposition, la dite règle sera
exécutée avec rigueur à l'avenir.
La dite règle est comme suit :
" Art. 4. Les personnes qui auront produit des animaux ou
autres articles pour concourir, donneront tous les renseignements
demandés par ceux qui conduiront l'Assemblée, lesquels rensei-
gnements seront enregistrés avec le nom et la résidence du com-
pétiteur, la description de l'animal produit, son âge, la race dont
il est, et une description de tout autre article offert pour concou-
rir; et toute tentative de tromper rendra celui qui l'aura faite in-
capable de recevoir un prix, quand même il lui aurait été dé-
cerné."
Par ordre de la société,
F. X. VAILLANCOURT,
asst. secrétaire S. A. Q.
8 juillet 1850.

AVIS.—Une personne d'un âge avancé, apparte-
nant à une famille respectable, désirerait être placée chez
quelque M. du clergé, comme ménagère.—Pour plus amples in-
formations et pour recommandations s'adresser à M. AUGUS-
TIN AMIOT.—27 mai 1850.

LES personnes qui doivent à la succession de feu
dame Hannah Hoyt, et celles auxquelles la dite succession
est due sont priés de venir régler immédiatement avec le notaire
soussigné.
Québec, 15 juillet 1850. C. D. PLANTE, N. P.

AVIS.—Le soussigné prie toutes les personnes qui
sont endettées envers lui, au d. d. du crédit ordinaire, de
payer immédiatement, autrement son procureur aura instruction
de procéder contre eux sans distinction.
Québec, 21 mai 1850. ROBERT CAIRNS.

LE soussigné s'étant établi comme écuier et tel.
Il conduira ses affaires dans les appartements ci-devant occupés
par MM. McLEAN & ECKART rue Saint-Jacques.
29 avril 1850. FRs. BELANGER.

ON a besoin d'un homme vigilant et actif, et ran-
gé dans sa conduite, pour agir en capacité de gardien d'un
magasin du dehors. Ne faire application qu'avec de bonnes
recommandations.
S'adresser à
19 juillet 1850. KELLY & PINSONAULT.

A VENDRE. Cette résidence commode si-
tuée sur le chemin de Sainte-Foi, à un mille de la
Cathédrale, maintenant occupée par l'assistant-commissaire gé-
néral SELLING. Pour les détails s'adresser sur les lieux, ou à
F. W. SCOTT,
Notaire Public.
Québec, 15 juillet 1850.

A VENDRE ou à CONCEDE, ce superbe
terrain situé en dehors de la porte St. Louis, étant le pre-
mier clos à main droite en sortant, tout auprès des glacis, con-
sistant 255 pieds de front sur le chemin St. Louis, sur 500 pieds
de profondeur.
Pour plus amples informations il faut s'adresser à
LOUIS PANET,
notaire.
12 avril 1850.

A LOUER.—Le haut de la maison située rue
de Buade, ci-devant la propriété des héritiers
Planté.
Aussi—Au même étage : Deux offices dans l'endroit le
plus central et le plus avantageux de la ville, soit pour un avocat
ou un notaire.
S'adresser au soussigné, vis-à-vis le Jardin du Fort.
22 février 1850. G. B.